

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 16 Mai 2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|-------------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15 | EN EXERCICE 09 | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09 |

| |
|---|
| DATE DE LA CONVOCATION : 12 Mai 2025 |
|---|

L'an deux mil vingt-cinq et le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN -- Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir à Agnès NELIAS) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2025-069

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour le dépôt et la signature de la demande d'urbanisme dans le cadre du projet de « rénovation de la chapelle de Châteauevieux »

La Chapelle de Châteauevieux, intégralement inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 7 novembre 1979, présente un intérêt patrimonial notable, justifiant ainsi son entretien et sa restauration. Cet édifice constitue un élément emblématique de l'histoire et de l'identité de la commune, auquel les habitants sont particulièrement attachés.

Madame la Maire rappelle, qu'en lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques, une étude diagnostic a été confiée, après consultation, au cabinet Architecture et Héritage. Le diagnostic a pris en compte la restauration complète de la chapelle, compris façades et toitures, en distinguant les priorités et en proposant un phasage en plusieurs tranches fonctionnelles. Les travaux relatifs à la réfection de la charpente et de la couverture sont prioritaires,

Madame la Maire indique qu'il convient désormais de déposer la demande d'urbanisme autorisant la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à déposer la demande d'urbanisme concernant le projet de rénovation de la chapelle de Châteauevieux.

AUTORISE Madame la Maire à signer ce document et tout document afférent,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

| | | | |
|-----------------------------|---|--|---|
| Virginie BLUM Secrétaire |  |  Agnès NELIAS Madame la Maire |  |
|-----------------------------|---|--|---|

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 26 MAI 2025
Publication ou notification du : 26 MAI 2025
Publication site internet le : 26 MAI 2025
Affichage liste des délibérations le : 23/05/2025